



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2025-13

Séance du 11 avril 2025

Date de convocation :
03 avril 2025

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Résultat du vote :
Pour : 13
Contre : 00
Abstentions : 01

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME CORREIA, M. DELOTTE, MME VAL, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY., M. GODMÉ, MME GODMÉ.

Excusés :

MME Nathalie FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL

Secrétaire de séance :

Véronique GODME

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Par délibération du 5 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière bâti (TFB) : 34%
Taxe foncière non-bâti (TFNB) : 67.49%
Taxe d'habitation (TH) : 10.88 %

L'analyse du compte fiscal unique de l'exercice 2024 fait ressortir la nécessité de restaurer la capacité d'autofinancement nette de la collectivité afin d'assurer la pérennité des investissements.

A cet effet le débat d'orientation budgétaire conduit en réunion du conseil municipal le 20 mars 2025 a débouché sur la proposition d'une majoration des 3 taxes de 6%.

Cette majoration entraine une augmentation des recettes fiscales d'environ 20 000€.

À la suite de ces informations, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Décide** d'augmenter les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TFB : 36.04 %
TFNB : 71.54 %
TH : 11.53 %

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL

